



## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

### PROJET DE DELIBERATION DEL2026-031 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ELECTION

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
35	32	33

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 avril 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

#### **Présents :**

M. Pierre GONZALVEZ, Mme Florence CHAMBON, M. Alain PARENT, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON, M. Ludovic GERMAIN, Mme Chantal ROUBAUD, M. Philippe ROUX, Mme Valérie BASIN, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, Mme Céline DOUSSOT, M. Gérard GAILLARD, Mme Sabine PLANEILLE, M. Laurent PAILLET, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Nicolas VALIENTE, Mme Claire CLARETON, M. Alain OUDARD, Mme Nasser HAOUA FERRADJI, M. Christophe OUVIER, Mme Amandine AUDOUARD, M. David GALERA, M. Romain DUFAUD, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Roman WIEVIORKA, Mme Amélie GHIGI-DIAZ, M. Christian MONTAGARD, Mme Sandra ROELANDTS DELAVAL.

**Absents non excusés :** M. William COURCINOUX, M. Mathieu BONNET

**Procurations :** Mme Annie MEYNARD donne pouvoir à M. Alain OUDARD

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alain OUDARD

En application des articles L. 1411-5 et L. 1411-6 du code général des collectivités territoriales, la procédure de passation des délégations de service public fait intervenir une commission de délégation de service public (ci-après « CDSP »), dont ces articles définissent le rôle et la composition.

La CDSP a pour mission d'analyser les dossiers de candidatures des candidats à l'attribution d'une délégation de service public et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle formule également un avis quant à l'opportunité d'organiser une négociation avec un ou plusieurs candidats. La commission analyse les offres et saisit le conseil municipal du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle émet également un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La CDSP est composée du Maire (ou de son représentant), président de droit, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles suivants,

Considérant qu'il est procédé à la création d'une commission permanente de délégation de service public ainsi qu'à l'élection de ses cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

**APRÈS** en avoir délibéré, **DÉCIDE**,

Article 1 : de décider que les listes des candidats à la commission de délégation de service public doivent être déposée auprès des services communaux ou du Maire au plus tard le 7 avril 2026 à 18h30, par courrier, courriel ou en mains-propres ;

Article 2 : de constater que 3 listes de candidats ont été déposées :

- Liste L'Isle l'ensemble
- Liste L'Isle notre ville
- Liste Pour L'Isle, soyons justes et forts

Article 3 : de constater que le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de suffrages exprimés : 33
- Liste L'Isle l'ensemble : 26 suffrages
- Liste L'Isle notre ville : 5 suffrages
- Liste Pour L'Isle, soyons justes et forts : 2 suffrages

Article 4 : de déterminer que la répartition des sièges à la proportionnelle au plus fort reste s'établit comme suit :

- Liste L'Isle l'ensemble : 4 sièges
- Liste L'Isle notre ville : 1 siège
- Liste Pour L'Isle, soyons justes et forts : 0 siège

Article 5 : sont élus pour siéger à la commission d'appel d'offres en tant que membres titulaires :

- Philippe ROUX
- Alain OUDARD
- Ludovic GERMAIN
- Gérard GAILLARD
- Mathieu BONNET

Article 6 : sont élus pour siéger à la commission d'appel d'offres en tant que membres suppléants :

- Alain PARENT
- Florence CHAMBON
- Eric BRUXELLE
- Denis SERRE
- Romain DUFAUD

Article 7 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**L'Isle-sur-la-Sorgue**, le 07 avril 2026

Monsieur Alain OUDARD  
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ  
Maire



Publiée le 08 avril 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).